

Fiche de données de sécurité

page: 1/17

Chemetall (now part of BASF Group) Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 02.07.2018

Version: 1.1

Produit: **ANTOX 75 E**

(ID Nr. 30707509/SDU_GEN_CH/FR)

date d'impression 07.05.2019

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise.

1.1. Identificateur de produit

ANTOX 75 E

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation appropriée: Détergents

Utilisation non recommandée: Aucun connu

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société:

Chemetall GmbH Swiss
Branchall GmbH Swiss
Aaraustrasse, 51
5200 Brugg Switzerland
+41(0)56 616 90 30
sds.global-chemetall@basf.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Tox Info Suisse (STIZ): Tel. 145
International emergency number:
Téléphone: +49 180 2273-112

Chemetall (now part of BASF Group) Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 02.07.2018

Version: 1.1

Produit: **ANTOX 75 E**

(ID Nr. 30707509/SDU_GEN_CH/FR)

date d'impression 07.05.2019

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux, Catégorie 1	H290: Peut être corrosif pour les métaux.
Corrosion cutanée, Catégorie 1C	H314: Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
Lésions oculaires graves, Catégorie 1	H318: Provoque des lésions oculaires graves.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger : H290 Peut être corrosif pour les métaux.
H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

Conseils de prudence :

Prévention:

P260 Ne pas respirer les vapeurs, aérosols.
P262 Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements.
P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.

Intervention:

P301 + P330 + P331 EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. NE PAS faire vomir.
P303 + P361 + P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/Se doucher.
P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

Élimination:

P501 Éliminer le contenu/récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée.

Chemetall (now part of BASF Group) Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 02.07.2018

Version: 1.1

Produit: **ANTOX 75 E**

(ID Nr. 30707509/SDU_GEN_CH/FR)

date d'impression 07.05.2019

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

Acide Orthophosphorique

2.3 Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

Classification "corrosive" en raison de la valeur extrême du pH.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Nature chimique : Solution aqueuse

Composants dangereux

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE Numéro d'enregistrement	Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)	Concentration (% w/w)
Acide Orthophosphorique	7664-38-2 231-633-2 01-2119485924-24	Met. Corr. 1; H290 Acute Tox. 4; H302 Skin Corr. 1B; H314 Note B	>= 10 - < 25
Alcools Secondaires Éthoxylés (C11 - 15)	68131-40-8	Acute Tox. 4; H302 Eye Dam. 1; H318	>= 1 - < 2,5
Substances avec limite d'exposition sur le lieu de travail :			
2-(2-éthoxyéthoxy) éthanol	111-90-0 203-919-7 01-2119475105-42	N'est pas une substance ni un mélange dangereux conformément au règlement (CE) No. 1272/2008.	>= 1 - < 2,5

Pour l'explication des abréviations voir section 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux : Les secouristes doivent faire attention à se protéger et à utiliser les vêtements de protection recommandés
Oter immédiatement les vêtements et les chaussures contaminés.
S'éloigner de la zone dangereuse.

En cas d'inhalation : Amener la victime à l'air libre.
Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

En cas de contact avec la : Laver immédiatement et abondamment à l'eau pendant au

Chemetall (now part of BASF Group) Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 02.07.2018

Version: 1.1

Produit: **ANTOX 75 E**

(ID Nr. 30707509/SDU_GEN_CH/FR)

date d'impression 07.05.2019

- peau : moins 15 minutes.
Appeler immédiatement un médecin.
- En cas de contact avec les yeux : Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes.
Appeler immédiatement un médecin.
- En cas d'ingestion : Se rincer la bouche à l'eau.
Faire boire immédiatement beaucoup d'eau.
Ne PAS faire vomir.
Appeler immédiatement un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- Risques : Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
En cas d'ingestion, brûlures graves de la bouche et de la gorge, ainsi que danger de perforation de l'oesophage et de l'estomac.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

- Traitement : Traiter de façon symptomatique.
Pour le conseil d'un spécialiste, les médecins doivent contacter le centre anti-poison.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

- Moyens d'extinction appropriés : Dioxyde de carbone (CO₂)
Poudre sèche
Mousse résistant à l'alcool
Jet d'eau pulvérisée
- Moyens d'extinction inappropriés : Jet d'eau à grand débit

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

- Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Des produits de décomposition dangereux se forment en cas de feu.
- Produits de combustion dangereux : Oxydes de phosphore

5.3 Conseils aux pompiers

- Équipement de protection spécial pour les pompiers : En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.
- Information supplémentaire : Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.
Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en

Chemetall (now part of BASF Group) Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 02.07.2018

Version: 1.1

Produit: **ANTOX 75 E**

(ID Nr. 30707509/SDU_GEN_CH/FR)

date d'impression 07.05.2019

vigueur.

Le produit lui-même ne brûle pas.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Porter un équipement de protection individuel.
Voir mesures de protection sous chapitre 7 et 8.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement : Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.
Éviter la pénétration dans le sous-sol.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Assurer une ventilation adéquate.
Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel, sciure).
Balayer et déposer avec une pelle dans des réceptacles appropriés pour l'élimination.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Pour d'autres informations voir Section 8 de la fiche de données de sécurité.

Pour des considérations sur l'élimination, voir la section 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger : Prévoir un renouvellement d'air et/ou une ventilation suffisante dans les ateliers.
S'assurer que des systèmes de rinçage des yeux et des douches de sécurité soient situés à proximité du poste de travail.
Éviter le contact avec la peau et les yeux.
Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour l'homme et l'environnement.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Le produit lui-même ne brûle pas. Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement proche.

Mesures d'hygiène : Oter immédiatement les vêtements et les chaussures contaminés. Éviter le contact avec la peau et les yeux.
Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après manipulation du produit.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les : Entreposer dans un endroit accessible seulement aux personnes autorisées. Conserver dans le conteneur d'origine.

Chemetall (now part of BASF Group) Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 02.07.2018

Version: 1.1

Produit: **ANTOX 75 E**

(ID Nr. 30707509/SDU_GEN_CH/FR)

date d'impression 07.05.2019

conteneurs Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré.
 Pour conserver la qualité du produit, ne pas stocker à la
 chaleur ni au soleil.

Information supplémentaire : Eviter tout contact avec un métal. Protéger du gel.
 sur les conditions de
 stockage

Température de stockage : 0 - 40 °C
 recommandée

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) : Agent de nettoyage pour surfaces métalliques.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

Composants	No.-CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle	Base
Acide Orthophosphorique	7664-38-2	TWA	1 mg/m3	2000/39/EC
Information supplémentaire	Indicatif			
		STEL	2 mg/m3	2000/39/EC
Information supplémentaire	Indicatif			
		VME	1 mg/m3	CH SUVA
Information supplémentaire	National Institute for Occupational Safety and Health, Occupational Safety and Health Administration, Si la VME a été respectée, il n'y a pas à craindre de lésions du fœtus.			
		VLE	2 mg/m3	CH SUVA
Information supplémentaire	National Institute for Occupational Safety and Health, Occupational Safety and Health Administration, Si la VME a été respectée, il n'y a pas à craindre de lésions du fœtus.			
2-(2-éthoxyéthoxy) éthanol	111-90-0	VME (poussières inhalables)	50 mg/m3	CH SUVA
Information supplémentaire	Si la VME a été respectée, il n'y a pas à craindre de lésions du fœtus.			
		VLE (poussières inhalables)	100 mg/m3	CH SUVA
Information supplémentaire	Si la VME a été respectée, il n'y a pas à craindre de lésions du fœtus.			

Dose dérivée sans effet (DNEL) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Utilisation finale	Voies d'exposition	Effets potentiels sur la santé	Valeur
Acide Orthophosphorique	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets locaux	2,92 mg/m3

Chemetall (now part of BASF Group) Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 02.07.2018

Version: 1.1

Produit: **ANTOX 75 E**

(ID Nr. 30707509/SDU_GEN_CH/FR)

date d'impression 07.05.2019

2-(2-éthoxyéthoxy) éthanol	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	37 mg/m ³
	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets locaux	18 mg/m ³

8.2 Contrôles de l'exposition

Mesures d'ordre technique

Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos.

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux : Lunettes de sécurité à protection intégrale
Protection des yeux (EN 166)

Protection des mains

Matériel : Néoprène

Remarques : Gants de protection conformes à EN 374. Les gants devraient être jetés et remplacés s'il y a le moindre signe de dégradation ou de perméabilité chimique. Le temps de pénétration peut être obtenu du fournisseur de gants de protection et il doit en être tenu compte.

Protection de la peau et du corps : Vêtement de protection résistant aux produits chimiques conforme à la norme DIN EN 13034 (type 6)

Protection respiratoire : En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.
Respirateur avec un filtre à gaz (EN 141)

Filtre de type : Gaz inorganique / type de vapeur (B)

Mesures de protection : À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.
S'assurer que des systèmes de rinçage des yeux et des douches de sécurité soient situés à proximité du poste de travail.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect : liquide

Couleur : incolore à jaunâtre

Odeur : inodore

Seuil olfactif : Donnée non disponible

pH : < 2 (20 °C)
(non dilué)

Point/intervalle de fusion : non déterminé

Chemetall (now part of BASF Group) Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 02.07.2018

Version: 1.1

Produit: **ANTOX 75 E**

(ID Nr. 30707509/SDU_GEN_CH/FR)

date d'impression 07.05.2019

Point/intervalle d'ébullition	:	Donnée non disponible
Point d'éclair	:	Non applicable Autres informations: N'entretient pas la combustion.
Taux d'évaporation	:	Donnée non disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	:	Non applicable
Limite d'explosivité, supérieure	:	Donnée non disponible
Limite d'explosivité, inférieure	:	Donnée non disponible
Pression de vapeur	:	23 hPa (20 °C)
Densité de vapeur relative	:	Donnée non disponible
Densité relative	:	Donnée non disponible
Densité	:	1,10 - 1,16 g/cm ³ Méthode: DIN 51757
Solubilité(s) Hydrosolubilité	:	complètement miscible
Solubilité dans d'autres solvants	:	Donnée non disponible
Coefficient de partage: n-octanol/eau	:	Donnée non disponible
Température d'auto-inflammabilité	:	Donnée non disponible
Température de décomposition	:	Donnée non disponible
Viscosité, dynamique	:	Donnée non disponible
Viscosité, cinématique	:	Donnée non disponible
Temps d'écoulement	:	Donnée non disponible
Propriétés explosives	:	pas de risque d'explosion
Propriétés comburantes	:	Donnée non disponible

9.2 Autres informations

Taux de corrosion du métal : Corrosif pour les métaux

Chemetall (now part of BASF Group) Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 02.07.2018

Version: 1.1

Produit: **ANTOX 75 E**

(ID Nr. 30707509/SDU_GEN_CH/FR)

date d'impression 07.05.2019

Autres propriétés physico-chimiques: Ces informations ne sont pas disponibles/non déterminé.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

10.2 Stabilité chimique

Stable dans les conditions recommandées de stockage.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Dégage de l'hydrogène en présence de métaux.

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Protéger du gel, de la chaleur et du soleil.

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Incompatible avec des bases.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Pas de décomposition en utilisation conforme.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Produit:

Toxicité aiguë par voie orale : Estimation de la toxicité aiguë: > 2.000 mg/kg
Méthode: Méthode de calcul

Toxicité aiguë

Composants:

Acide Orthophosphorique:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 300 mg/kg
Méthode: OCDE Ligne directrice 423

Alcools Secondaires Éthoxylés (C11 - 15):

Toxicité aiguë par voie orale : DL50: 1.800 mg/kg

2-(2-éthoxyéthoxy) éthanol:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): 6.031 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 401

Toxicité aiguë par inhalation : CL0 (Lapin): 8 mg/L
Méthode: OCDE ligne directrice 403

Chemetall (now part of BASF Group) Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 02.07.2018

Version: 1.1

Produit: **ANTOX 75 E**

(ID Nr. 30707509/SDU_GEN_CH/FR)

date d'impression 07.05.2019

CL0 (Rat): 0,02 mg/L

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Lapin): 9.143 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 402

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Produit:

Remarques: Provoque de graves brûlures.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Produit:

Remarques: Provoque des lésions oculaires graves.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Produit:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mutagenicité sur les cellules germinales

Produit:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité

Produit:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction

Produit:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Produit:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Produit:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité par aspiration

Produit:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Chemetall (now part of BASF Group) Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 02.07.2018

Version: 1.1

Produit: **ANTOX 75 E**

(ID Nr. 30707509/SDU_GEN_CH/FR)

date d'impression 07.05.2019

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Produit:

Études écotoxicologiques relatives au produit ne sont pas disponibles.

Composants:

Acide Orthophosphorique:

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): > 100 mg/L
Durée d'exposition: 48 Heure
Méthode: OCDE Ligne directrice 202

Toxicité pour les algues : CE50 (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)): > 100 mg/L
Durée d'exposition: 72 Heure
Méthode: OCDE Ligne directrice 201

NOEC (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)): 100 mg/L
Durée d'exposition: 72 Heure
Méthode: OCDE Ligne directrice 201

Alcools Secondaires Éthoxylés (C11 - 15):

Toxicité pour les poissons : CL50 (Pimephales promelas): 1 - 10 mg/L
Durée d'exposition: 96 Heure

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 4,1 mg/L
Durée d'exposition: 48 Heure

Toxicité pour les microorganismes : CE50 (Bactérie): > 1.000 mg/L

2-(2-éthoxyéthoxy) éthanol:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Ictalurus punctatus): 6.010 mg/L
Durée d'exposition: 96 Heure
Méthode: OCDE ligne directrice 203

CL50 (Pimephales promelas): > 100 mg/L
Durée d'exposition: 96 Heure

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 7.611 mg/L
Durée d'exposition: 48 Heure

CL50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 1.982 mg/L
Durée d'exposition: 48 Heure
Méthode: OCDE Ligne directrice 202

Toxicité pour les algues : CE50 : 1.346 mg/L
Durée d'exposition: 72 Heure
Type de Test: Essai en statique

Chemetall (now part of BASF Group) Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 02.07.2018

Version: 1.1

Produit: **ANTOX 75 E**

(ID Nr. 30707509/SDU_GEN_CH/FR)

date d'impression 07.05.2019

CE50 : > 100 mg/L
 Durée d'exposition: 96 Heure
 Type de Test: Essai en statique
 Méthode: OCDE Ligne directrice 201

Toxicité pour les microorganismes : CI50 (Bactérie): > 5.000 mg/L
 Durée d'exposition: 16 Heure

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) : .: 7,38 mg/L
 Durée d'exposition: 7 j
 Type de Test: Essai en semi-statique
 Méthode: OCDE Ligne directrice 211

12.2 Persistance et dégradabilité

Produit:

Biodégradabilité : Remarques: Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) no 907/2006 relatif aux détergents.

Composants:

Alcools Secondaires Éthoxylés (C11 - 15):

Biodégradabilité : Biodégradation: 65 %
 Durée d'exposition: 28 j
 Méthode: OCDE ligne directrice 301F
 Remarques: Facilement biodégradable
 Cet agent de surface respecte les critères de biodégradabilité comme définis dans le Règlement (CE) no 648/2004 relatif aux détergents. Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des États Membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande du producteur de détergents.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Produit:

Bioaccumulation : Remarques: Une bioaccumulation est peu probable.

Composants:

Alcools Secondaires Éthoxylés (C11 - 15):

Bioaccumulation : Remarques: Ne montre pas de bioaccumulation.

12.4 Mobilité dans le sol

Produit:

Mobilité : Remarques: Donnée non disponible

Chemetall (now part of BASF Group) Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 02.07.2018

Version: 1.1

Produit: **ANTOX 75 E**

(ID Nr. 30707509/SDU_GEN_CH/FR)

date d'impression 07.05.2019

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Produit:

Evaluation : Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus..

12.6 Autres effets néfastes

Produit:

Information écologique supplémentaire : pollue faiblement l'eau

Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.
Éviter la pénétration dans le sous-sol.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit : En accord avec les réglementations locales et nationales.

Emballages contaminés : Eliminer comme produit non utilisé.

Code des déchets : : Le code de déchet doit être attribué par l'utilisateur, si possible en accord avec les autorités responsables pour l'élimination des déchets.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU

ADR : UN 1805

RID : UN 1805

IMDG : UN 1805

IATA : UN 1805

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR : ACIDE PHOSPHORIQUE EN SOLUTION

RID : ACIDE PHOSPHORIQUE EN SOLUTION

IMDG : PHOSPHORIC ACID SOLUTION

IATA : Phosphoric acid, solution

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR : 8

RID : 8

Chemetall (now part of BASF Group) Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 02.07.2018

Version: 1.1

Produit: **ANTOX 75 E**

(ID Nr. 30707509/SDU_GEN_CH/FR)

date d'impression 07.05.2019

IMDG : 8

IATA : 8

14.4 Groupe d'emballage

ADR

Groupe d'emballage : III
 Code de classification : C1
 Numéro d'identification du danger : 80
 Étiquettes : 8
 Code de restriction en tunnels : (E)

RID

Groupe d'emballage : III
 Code de classification : C1
 Numéro d'identification du danger : 80
 Étiquettes : 8

IMDG

Groupe d'emballage : III
 Étiquettes : 8
 EmS Code : F-A, S-B
 Remarques : Acids

IATA (Cargo)

Instructions de conditionnement (avion cargo) : 856
 Instruction d' emballage (LQ) : Y841
 Groupe d'emballage : III
 Étiquettes : Corrosives

IATA (Passager)

Instructions de conditionnement (avion de ligne) : 852
 Instruction d' emballage (LQ) : Y841
 Groupe d'emballage : III
 Étiquettes : Corrosives

14.5 Dangers pour l'environnement

ADR

Dangereux pour l'environnement : non

RID

Dangereux pour l'environnement : non

IMDG

Polluant marin : non

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Voir mesures de protection sous chapitre 7 et 8.

Chemetall (now part of BASF Group) Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 02.07.2018

Version: 1.1

Produit: **ANTOX 75 E**

(ID Nr. 30707509/SDU_GEN_CH/FR)

date d'impression 07.05.2019

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

REACH - Listes des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation (Article 59) : Non applicable

Règlement (CE) N° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone : Non applicable

Règlement (CE) N° 850/2004 concernant les polluants organiques persistants : Non applicable

REACH - Listes des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation (Article 59) : Non applicable

Règlement (CE) N° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone : Non applicable

Règlement (CE) N° 850/2004 concernant les polluants organiques persistants : Non applicable

Seveso III: Directive 2012/18/UE du Parlement européen et du Conseil concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses.
Non applicable

Seveso III: Directive 2012/18/UE du Parlement européen et du Conseil concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses.
Non applicable

Ordonnance sur la protection des eaux (OEaux 814.201)
Classe de pollution de l'eau : pollue faiblement l'eau
Classification selon AwSV, annexe 1 (5.2)

Composés organiques volatils : La loi sur les taxes d'incitation pour les composés organiques volatils (VCOV)
Remarques: pas de taxes des COV

Directive 1999/13/CE sur la limitation des émissions de composés organiques volatils
Contenu en composés organiques volatils (COV): 0 %

Conformément au règlement relatif aux détergents CE 648/2004 : 15 % ou plus mais moins de 30 %: Phosphates
moins de 5 %: Agents de surface non ioniques

Autres réglementations : Le produit est classé et étiqueté conformément aux directives de la CEE ou aux lois du pays concerné.

Chemetall (now part of BASF Group) Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 02.07.2018

Version: 1.1

Produit: **ANTOX 75 E**

(ID Nr. 30707509/SDU_GEN_CH/FR)

date d'impression 07.05.2019

Les mises-en-oeuvre régionales ou nationales du SGH peuvent ne pas intégrer toutes les classes de risque ni toutes les catégories.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Pour un mélange, il n'est pas obligatoire d'inclure un scénario d'exposition dans la fiche de données de sécurité.

Les informations de sécurité nécessaires sont dans les 16 premières sections.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte complet pour phrase H

H290	:	Peut être corrosif pour les métaux.
H302	:	Nocif en cas d'ingestion.
H314	:	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
H318	:	Provoque des lésions oculaires graves.

Texte complet pour autres abréviations

Acute Tox.	:	Toxicité aiguë
Eye Dam.	:	Lésions oculaires graves
Met. Corr.	:	Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux
Skin Corr.	:	Corrosion cutanée

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AICS - Inventaire australien des substances chimiques; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de

Chemetall (now part of BASF Group) Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 02.07.2018

Version: 1.1

Produit: **ANTOX 75 E**

(ID Nr. 30707509/SDU_GEN_CH/FR)

date d'impression 07.05.2019

décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TRGS - Règle technique pour les substances dangereuses; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

Information supplémentaire

Autres informations :

CH / FR

Le contenu de cette Fiche de Données de Sécurité est basé sur un document existant, provenant d'une société acquise et avec des adaptations en Rubrique 1. Les données sont actuellement en cours de validation.

Les données contenues dans cette fiche de données de sécurité reposent sur notre expérience et nos connaissances actuelles; elles décrivent le produit quant aux exigences en matière de sécurité. Cette fiche de données de sécurité n'est ni un certificat d'analyses ni une fiche technique et ne peut en aucun cas être considérée comme un accord sur nos spécifications de vente. Les utilisations identifiées dans cette fiche de données de sécurité ne représentent ni un accord sur la qualité contractuelle correspondante de la substance / du mélange ni une utilisation contractuellement désignée. Il incombe à l'acquéreur de nos produits de s'assurer que tous les droits de propriété intellectuelle et toute la législation applicable sont observés.